

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 708

Artikel: Les banques et l'innovation : projets grandioses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projets grandioses

La grosse artillerie bancaire contre le moineau fédéral de la garantie contre les risques à l'innovation: conférences de presse, communiqués, publications diverses, les «grandes banques» mettent le paquet pour prouver aux petits et moyens entrepreneurs en manque de capitaux qu'elles ont tout pour les satisfaire et que l'intrusion de la Confédération dans ce secteur est incongrue.

Dernier tir de barrage en date: l'Union de Banques Suisses, utilisant à cet effet la page publicitaire qu'elle s'offre régulièrement dans tous les principaux tirages de la presse helvétique, et qui n'a pas assez de mots pour dire tout le bien qu'elle pense des PME, «pilier important de notre économie». Et d'«informer» qu'elle a mis au point une «nouvelle politique d'affaires à l'égard des PME»! Argument massue: les 80 millions de fonds propres de la Banque fédérale, désormais sa filiale à 99%, qui permettent à cet établissement d'assumer des «risques élevés» et de trouver, en matière de financement, «des voies nouvelles et originales». N'en jetez plus!

Dans son rapport annuel 1982, présentant la Banque fédérale, l'UBS était beaucoup moins prolixe et beaucoup moins dithyrambique. La modération de son ton à ce chapitre tranchait même avec les diagnostics satisfaits portés sur d'autres de ses affaires: «La Banque fédérale a pour objet de mettre des fonds propres à la disposition de petites et moyennes entreprises suisses. Elle le fait généralement en prenant temporairement des participations minoritaires, permettant à des PME de conserver leur autonomie.» Autres temps, autre ton.

La SBS, elle, vante les mérites de sa Division de

financements spéciaux et de restructurations, spécialisée dans le financement de l'innovation et qui, en dix ans, au long d'opérations portant sur près de 100 millions de francs, a épaulé une quarantaine d'entreprises qui en avaient besoin pour se lancer sur le marché.

L'année dernière, devant l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration de la SBS, Hans Strasser, dissertant sur le thème «Pourquoi les capitaux à long terme se font-ils rares?», avait pu lâcher, entre autres, cette phrase qui n'était pas faite pour rassurer les entrepreneurs emprunteurs: «... Considérés sur un plan international, les temps pour un afflux important de capital-risque resteront difficiles tant que dureront la récession et le pessimisme économique.» Les temps auraient-ils changé, au point que la SBS se risque à soutenir, au titre de l'innovation, plus de quarante projets pendant la prochaine décennie?

QUI VIVRA VERRA

Le Crédit Suisse fait part, quant à lui, de l'immence de grandioses réalisations et notamment de son intention de lancer, dès janvier prochain, avec l'appui des banques cantonales et des autres gran-

des banques, une centrale d'émission pour entreprises privées qui permettra aux PME d'accéder au marché des capitaux à des conditions avantageuses. Qui vivra verra.

Pour l'instant, il faut croire que la SA de participations à des entreprises privées (ABP), «proche» du Crédit Suisse, et qui devait rendre depuis longtemps le même genre de services aux PME, n'a pas suffi à la tâche, soit que ses structures aient été inadéquates, soit que le développement de son activité n'ait pas été le souci majeur du Crédit Suisse... Et pourtant, les phrases ronflantes étaient au rendez-vous, en 1980: «... L'ABP met à la disposition des firmes dynamiques des fonds permettant d'améliorer leur base de capitaux propres sous forme de participations minoritaires. Les conditions à remplir sont une situation bénéficiaire saine et des pronostics positifs, et en particulier l'existence d'une direction sans problèmes de succession, les fonctions de gestion devant rester entièrement entre les mains des associés actifs. Le soutien des entreprises des arts et métiers est pour le Crédit Suisse une de ses préoccupations principales; grâce à son vaste réseau de succursales, il leur apporte son concours dans toutes les régions du pays.» Slogans sur mesure, au goût du temps.

AVENIR

Kaiseraugst, la police le fric et la troupe

Ruth Mascarin, conseillère nationale bâloise (Poch), a voulu en avoir le cœur net. Comme la plupart de nos lecteurs, probablement. Et, au milieu du mois de septembre, elle s'est décidée à interpeller sans détours le Conseil fédéral sur «l'engagement de la troupe à Kaiseraugst».

Pour le document, même si cela fait double emploi avec la presse quotidienne qui ne manquera pas, en ayant terminé avec l'«affaire» Delamuraz, d'en

faire ses gros titres d'ici à ce que «Domaine Public» tombe dans votre boîte aux lettres, voici la question, dans la sécheresse de ses dix lignes:

«Selon la presse, M. Lang, conseiller d'Etat argovien, lorsqu'il a été entendu par la commission du Conseil national au sujet de l'autorisation générale pour la centrale nucléaire de Kaiseraugst, n'aurait pas exclu le recours à l'armée, afin de briser la résistance que la population oppose à la centrale nucléaire. L'engagement de la troupe relevant de la compétence de la Confédération, j'aimerais poser au Conseil fédéral la question suivante: peut-il donner l'assurance qu'il ne fera en aucun cas intervenir la troupe à Kaiseraugst?»